
Séance du 17 juin 2010

OBJET : Soutien à l'agriculture paysanne sur la commune de Bax.

L'an deux mille dix et le 17 juin à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

Excusé : M. CHABROT Frédéric qui a donné pouvoir à M. Philippe BEDEL pour voter en son nom.

Mme Béatrice JOURDA a été élue Secrétaire.

Mr le maire expose qu'il a signé le 14 mai 2010 l'arrêté accordant, au nom de l'État, un permis de construire pour un bâtiment agricole de 1580 m² (SHOB) à toiture sud photovoltaïque.

Il précise que ce bâtiment doit accueillir le siège d'une nouvelle exploitation agricole sur la commune, et que cette construction sera suivie du dépôt d'une demande d'un permis de construire, sur la même parcelle, pour la maison d'habitation du chef d'exploitation et de sa famille.

Il indique que le permis pour le bâtiment agricole a été accordé au vu du respect des règles d'urbanisme (Zone N de la Carte Communale de Bax).

Il donne lecture à l'assemblée d'un dossier agricole qui expose que ce bâtiment comportera une partie bergerie pour 100 brebis mères et les agneaux correspondants (sous Label Rouge de qualité) tandis que le reste de la surface servira aux divers stockages de paille, foin et matériels.

Ce projet a suscité des réactions d'opposition de la part de certains riverains et M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette question qui, au delà de ce cas particulier, pose le problème de la coexistence de l'activité agricole et des habitations résidentielles sur la commune de Bax.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet les constatations et adopte les résolutions suivantes,

- Il considère que la commune de Bax, avec ses 93 habitants et ses 599 Ha est une commune rurale où l'activité agricole demeure une activité économique essentielle. L'agriculture paysanne qui s'y pratique (exploitations de polyculture élevage) est la garantie du maintien de notre patrimoine environnemental, de notre biodiversité et procure des emplois locaux directs et induits qu'il est primordial de préserver.
- Il souhaite, dans le contexte économique particulièrement difficile que traverse l'agriculture actuellement, tout mettre en œuvre pour maintenir les exploitations agricoles familiales existantes et promouvoir l'installation de nouvelles exploitations agricoles familiales paysannes. A l'inverse, il emmétrait les plus grandes réserves pour des projets d'élevages intensifs de grandes dimensions.
- Il exprime, pour ces raisons, son entier soutien à M. le maire lorsqu'il a donné un avis favorable en amont de la demande de permis de construire ci-dessus évoquée.
- Il émet le vœu de voir s'apaiser les conflits entre résidentiels et agriculteurs, chacun devant partager notre espace rural, dans le respect des règles de l'urbanisme, quelques soient nos origines et nos mode de vie, aussi sereinement que possible. Pour cela, il se propose, au travers de sa commission des affaires agricoles d'être, aux cotés de M. le maire, un médiateur attentif à l'écoute des tous les administrés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 23/06/2010



Le Maire, P. BEDEL



REÇU LE :

30 JUIN 2010

MAIRIE de BAX
BUREAU DE L'ARCHITECTURE DE MURE